

MISE EN CONFORMITE DES PETITS HOTELS

Listes des pièces nécessaires à joindre à l'autorisation de travaux (AT) ou au permis de construire (PC)

(Arrêté du 24 juillet 2006 paru au Journal Officiel le 04 août 2006)

- Un plan de situation du terrain établi à une échelle comprise entre 1/5 000^{ème} et 1/25 000^{ème} permettant de localiser le terrain, notamment par rapport aux voies (le plan du tableau d'assemblage cadastral ou une carte I.G.N. peuvent être utilisés).
- Un plan de masse de la construction et des abords (unité foncière) dans les trois dimensions à une échelle comprise entre 1/50^{ème} et 1/500^{ème}, faisant notamment apparaître les distances de la construction par rapport aux limites séparatives et aux autres implantations situées sur le terrain ou à sa proximité immédiate.
- Les plans d'aménagement de chaque niveau à l'échelle 1/50^{ème} ou 1/100^{ème} faisant apparaître l'affectation des locaux, le sens d'ouverture des portes...
- Un plan de coupe verticale du bâtiment à l'échelle 1/50^{ème} ou 1/100^{ème}.
- La notice descriptive d'accessibilité avec, notamment l'indication des matériaux utilisés pour le revêtement des cheminements, la hauteur conforme à la réglementation des équipements (cuvette WC, lavabo, téléphone public, guichet, tablette, distributeur automatique...) accessibles pour les personnes handicapées.
- La notice de sécurité incendie, dûment complétée et signée, selon le modèle joint faisant apparaître la description et les caractéristiques du projet, les aménagements intérieurs, la nature et le classement des matériaux, les dégagements, les locaux à risques particuliers et les installations techniques et de sécurité.